

Concours commun d'entrée  
aux écoles de paysage

**ENSP**  
Versailles Marseille

**ENP**  
Blois

**ENSAP**  
Bordeaux

**ENSAP**  
Lille

CONCOURS COMMUN D'ENTRÉE EN 1<sup>re</sup> ANNÉE DANS LA FORMATION CONDUISANT AU  
DIPLOME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE (DEP1)

**VOIE EXTERNE**

Session 2021

**les candidats figurant sur la liste ci-dessous sont déclarés admis**

*"sous réserve de l'obtention d'un diplôme national sanctionnant une formation de deux ans et ayant validé 120 crédits ECTS ainsi qu'aux candidats ayant obtenu une dispense de titres."*

*"Un niveau B1 dans une langue vivante européenne autre que le français est exigé en cas d'admission (niveau du CECRL)...L'absence de production de la certification exigée entraîne l'invalidation de l'admission."*

Vu les difficultés rencontrées par un certain nombre de candidats pour produire leur attestation dans les délais du fait de la crise sanitaire, le jury commun national décide de ne pas tenir compte de l'envoi ou non de cette attestation au secrétariat du concours pour prononcer l'admission des candidats. Cette décision est sans impact sur l'ordre de classement des candidats, puisque conformément au règlement du concours, seules les notes obtenues aux épreuves écrites et orales sont prises en compte pour effectuer celui-ci. En revanche, il incombe à chaque établissement de vérifier que la preuve du niveau B1 exigé a bien été apportée par chaque candidat admis, par un contrôle a posteriori. Le jury commun national tient à rappeler à cette occasion que la preuve du niveau B2 à l'issue de la troisième année de la formation est une condition obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Paysagiste.

Les candidats admis sur la liste principale vont recevoir au plus tard le 12 juillet, en pièce jointe et sous forme de coupon-réponse une proposition d'affectation en fonction de leur rang dans le classement.

Le coupon-réponse à imprimer doit être rempli, signé manuellement et renvoyé en pièce jointe par messagerie internet au plus tard le 14 juillet minuit au secrétariat du concours qui en accusera réception.

Sans réponse du candidat admis dans le délai imparti, il sera réputé démissionnaire d'office.

Sur décision du jury commun national d'admission du 7 juillet 2021

**VOIE EXTERNE**

Session 2021

Liste des admis

**LISTE PRINCIPALE DES ADMIS PAR ORDRE DE MÉRITE**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rang</b>
ZECCHINI-SISSOKO	Lindsay	1
ROCHES	Sylvain Benoît	2
GUILLAMOT	Nicolas	3
LIZAMA	Gabriela	4
MILLIÈRE	Josselin	5
RANTCHOR	Nina	6
MIGEON	Alice	7
DEMBA	Khalilou	8

**VOIE EXTERNE**

Session 2021

**Liste des admis****LISTE PRINCIPALE DES ADMIS PAR ORDRE DE MÉRITE**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rang</b>
LEYGUES	Louise	9
ROCHE	Providence	10
TUMINO MAILLARD	Lorris	11
SIRIEIX	Océane	12
BERNARD	Vincent	13
OSMOND-NAUZE	Pauline	14
DITSCH	Nathan	15
CABART	Léa	16
JAMME	Nolwenn	17
ERB	Louise	18
FOLZ	Lucie	19
SCALESE	Sarah	20
ALEXANDRE	Antoine	21
BRUNET	Oscar	22
BONNEFOND	Valentine	23
LATASTE	Camille	24
GOGUEL	Sophie	25
PENIN	Angie	26
GANDAIS	Marie	27
RENARD	Antonin	28
SEIWERT	Magali	29
COSTA	Valerio	30
GARCIA	Pierre	31
ALIAGA	Noélyss	32
GONTIER	Léo	33
FUMAGALLI	Théo	34
GALLO	Tomy	35
CONDY	Céline	36
ANGLARS	Clément	37
PATSCHKOWSKI	Antoine	38
ALLAIGRE	Maïna	39
GADOULLET	Léo	40
ISOLA	Agathe	41
HERRIERE	Paul	42
GUERET	Cédric	43
GRIMALDI	Nicolas	44
CELLARIUS	Martin	45
BOUDARD	Maurine	46
TESTA	Chloé	47
ROUSSEAU	Anthéa	48
BOURGERET	Titouan	49

**VOIE EXTERNE**  
Session 2021  
**Liste des admis**  
**Liste Principale des Admis par ordre de Mérite**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rang</b>
BEQUEREL	Baptiste	50
COMMUNAL	Aurelie	51
BELLENGER	Clara	52
BROISIN-DOUTAZ	Lila	53
BOYARD	Emilie	54
PINTO	Camille	55
DEBRAY	Léonore	56
RICHER	Julie	57
CHOLOUX	Axel	58
BOITEL	Colin	59
DOMON KLEIN	Pablo	60
DE CHERISEY	Clémentine	61
HERROU	Lisa	62
ITEL	Alexis	63
BONNEFOND	Enzo	64
WOLFF PICARD	Oscar	65
BERTIN	Julie	66
LASCARY	Mickael	67
BEDU	Ulysse	68
ALBERT	Constance	69
TAAR	Johanna	70
MORIN	Christopher	71
AJANOU	Ryan	72
DELZEUX	Quentin	73
D'EMILIO	Inès	74
COTTON	Alexine	75

Suite à la publication des résultats aucune information ne sera communiquée par téléphone. La priorité est donnée à la gestion des affectations dans les écoles de paysage en vue de la rentrée 2021. Seuls, les candidats non-admis recevront fin juillet leur relevé de notes.

À Versailles le 7 juillet 2021

Vincent PIVETEAU  
Président du jury commun national



Karine MANGIN  
Responsable du concours

